

Travaux de menuiserie en vue ?

Si l'année de construction du bâtiment où d'installation des anciennes menuiseries datent **d'avant 1997 ?**

1997

ALORS UN JUSTIFICATIF
D'ABSENCE D'AMIANTE EST
EST **OBLIGATOIRE**

*Scannez-moi pour
plus d'infos*



Plus d'infos sur valobat.fr/amiante-menuiserie/
et par téléphone au 01.80.62.06.48